



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Mission régionale d'autorité environnementale
OCCITANIE

Inspection générale de l'Environnement
et du Développement durable

**Information sur l'absence d'observation dans le délai
Sur le projet de Véloroute-Viarhona tronçon Saint-Gilles-
Bellegarde sur les communes de Saint-Gilles et Bellegarde
(Gard)**

N°saisine : 2024-013247

N°MRAe : 2024APO83

Montpellier, le 16 juillet 2024

Par courriel reçu par la DREAL Occitanie, service d'appui à la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe), le 14 mai 2024, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard a sollicité l'avis de la MRAe sur un projet de Véloroute-Viarhona tronçon Saint-Gilles-Bellegarde sur les communes de Saint-Gilles et Bellegarde (Gard) au titre des articles L. 122-1 et suivants et R. 122-1 et suivants du Code de l'environnement relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un projet.

La MRAe n'a pas émis d'observation dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 15 juillet 2024.

Cette information est à porter à la connaissance du public lors de l'enquête publique. Elle figure sur le site internet de la MRAe.